

L'Instrumentum Laboris
pour la première session du Synode
Un guide de lecture
(1^{ère} partie)

Le pape François a convoqué pour la période 2021 à 2024 un synode des évêques sous le titre *Pour une Église synodale : communion, participation et mission*. Il s'agit de la XVI^e Assemblée générale ordinaire du synode des évêques, instance créée par Paul VI qui permet au pape d'écouter l'avis des évêques de l'Église universelle. Organe consultatif, le synode des évêques n'a pas par lui-même d'autorité définitive en matière de foi et de mœurs.

L'actuel synode se distingue des précédents par sa longueur (deux sessions plénières sont prévues à Rome en 2023 et 2024), ses participants (outre des évêques, y sont convoqués d'autres membres du clergé, des religieux, religieuses et laïcs), et enfin son objet (plutôt que de traiter une question doctrinale ou pastorale spécifique, l'actuel synode se donne pour mission de restructurer entièrement l'Église). Ce synode se présente comme un « processus » vers une « Église synodale », où les subordonnés seraient davantage associés à l'exercice de l'autorité, à tous les niveaux.

Le 20 juin 2023, après diverses étapes de consultation, est paru *L'Instrumentum Laboris* (IL), « instrument de travail » pour la première session du Synode qui se tiendra à Rome en octobre 2023. Ce document indique les « priorités » (n° 10) dont devra s'occuper l'Assemblée synodale d'octobre : c'est sur cette base que le synode va « discerner les mesures concrètes à prendre pour continuer à grandir en tant qu'Église synodale », puis soumettre ces mesures au pape (ibid.). L'IL constitue donc une étape importante, qui nous montre dans quelle direction travaille le synode.

Nous voudrions présenter ici un guide de lecture de ce document, sous l'angle de la notion de « synodalité ». Après avoir présenté son contenu, nous comparerons la notion traditionnelle du synode avec celle que met en avant l'IL, avec sa méthode appelée « conversation dans l'Esprit ».

I- Plan et contenu de *L'Instrumentum Laboris*

L'IL est divisé en deux sections de longueur inégale.

La section A décrit ce qu'est une « Église synodale », ses traits caractéristiques (A.1) et sa manière de procéder, la « conversation dans l'Esprit » (A.2). À la fin de cette section relativement brève (pp. 7-18), un schéma assorti de dessins multicolores explique le processus.

La section B indique les trois « questions prioritaires » que l'Assemblée synodale devra étudier : « Communion, Mission, Participation ». Le document décrit d'abord ces trois priorités (pp. 19-24), puis fournit des fiches de travail correspondantes, qui constituent la plus grande partie de tout le document (p. 26-fin p. 60).

Pour chacune des trois priorités, les fiches de travail contiennent un grand nombre de questions, rédigées parfois en un langage difficile. Sans prétendre à l'exhaustivité, signalons ici certains des thèmes les plus notables :

- B.1. *Communion* : lutter contre le changement climatique, accueillir les pauvres, les personnes divorcées-remariées, polygames, LGBTQ+, ou victimes d'abus ; ouvrir davantage l'Église latine aux traditions des Églises catholiques orientales (p. ex. accès au presbytérat d'hommes mariés).
- B.2. *Mission* : pour une Église « tout entière ministérielle », « dépasser une vision qui réserve aux seuls ministres ordonnés (évêques, presbytres, diacres) toute fonction active dans l'Église » (B.2.2.a, p. 41), promouvoir les « ministères baptismaux », c'est-à-dire le ministère des laïcs, en particulier des femmes, en ouvrant éventuellement l'accès de celles-ci au diaconat.
- B.3. *Participation* : « renouveler le service de l'autorité » ; « faire évoluer... les processus de prise de décision », décentralisation et exercice de la synodalité dans les « Provinces et les Régions ecclésiastiques, les Conseils particuliers et surtout les Conférences épiscopales » (B.2.5.f, p. 55) ; enfin « renforcer l'institution du Synode ».

L'IL indique dans quelle perspective le synode doit étudier ces questions, au n° 15 (les soulignements sont de nous) :

Les trois priorités de la section B, développées à travers les fiches de travail correspondantes, couvrent des sujets vastes et d'importance majeure : beaucoup pourraient faire l'objet d'un Synode, ou l'ont déjà fait. Sur plusieurs d'entre eux, les interventions du Magistère sont également nombreuses et précises. Au cours des travaux de l'Assemblée, elles ne pourront être traités de manière exhaustive, et surtout indépendamment les unes des autres. Elles devront être abordées en fonction de leur relation avec le véritable thème des travaux, à savoir l'Église synodale. Par exemple, les références à l'urgence d'accorder une attention adéquate aux familles et aux jeunes n'ont pas pour but de stimuler une nouvelle réflexion sur la pastorale familiale ou la pastorale des jeunes. **Leur but** est d'aider à mettre l'accent sur la manière dont **la mise en œuvre d'Amoris laetitia et de Christus vivit¹ – ainsi que les conclusions des Assemblées synodales de 2015 et 2018 – représente une opportunité de cheminer ensemble en tant qu'Église capable d'accueillir et d'accompagner les familles et les jeunes, en acceptant les changements nécessaires dans les règles, les structures et les procédures.** Il en va de même pour de nombreux autres thèmes qui émergent des discussions.

¹ Faisant suite au synode de 2018 sur les jeunes, l'Exhortation apostolique post-synodale de François, *Christus vivit* (25 mars 2019), condamnait « toute discrimination » liée à l'« orientation sexuelle » (n° 42).

Les discussions du synode semblent donc cadrées par un but précis : faire accepter et appliquer les changements disciplinaires et institutionnels initiés sous le pontificat de François.

II- Les synodes dans la tradition de l'Église

Le mot

Afin de comprendre quel est l'objet du « synode sur la synodalité », examinons le mot, et la notion qu'il recouvre.

Diverses étymologies ont été proposées de ce mot ². « Synode », en latin *synodus*, vient du grec *sunodos*, mot formé du préfixe *sun-*, « avec, ensemble », et *odos* « chemin ».

Selon certains, *sunodos* impliquerait l'idée de « cheminer ensemble » et dériverait de *sunodia*, « voyage à plusieurs » ou « caravane ». C'était une manière habituelle de voyager au Proche-Orient, comme on le voit en Lc 2, 41-51. Sur le chemin de retour de Jérusalem, Marie et Joseph ne s'inquiétèrent pas de l'absence du jeune Jésus, « le croyant dans la caravane (*sunodia*) » (Lc 2, 44). Or, après un jour de marche, il manquait à l'appel. Ce qui a fait dire avec humour à un prélat français : « Jésus n'était pas dans le synode ».

Selon l'étymologie communément admise dans les dictionnaires de grec ancien et défendue par des théologiens comme L. Trichet, le mot « synode » évoque l'idée que des personnes *cheminent* depuis divers lieux pour se retrouver *ensemble*. « Comme le latin *concilium*, il désignait une assemblée de personnalités *réunies pour délibérer* ³ ». L'usage chrétien a réservé le mot aux assemblées où se traitent les affaires religieuses ⁴.

Ce qui confirme la justesse de cette deuxième étymologie est que le grec *sunodos* se traduit en latin par *concilium*, « convocation » ou assemblée ⁵. En latin ecclésiastique les mots *synodus* et *concilium* sont très souvent synonymes, comme on le voit encore à Vatican II (cf *Gaudium et spes*, n°3). Dans son maître ouvrage sur les conciles, Karl-Joseph Hefele indique que les termes synonymes *concilium* et *sunodos* signifient au sens strict « une assemblée

²

³ L. Trichet, art. « synode », in *Dictionnaire Catholicisme*, Paris, Letouzey et Ané, 1996, t. 14, pp.690-695, p. 690. Les dictionnaires classiques Liddell-Scott-Jones, Bailly ou Pape citent une foule d'emplois de *sunodos* au sens de « rencontre » : assemblée, réunion, comparution simultanée des parties devant un tribunal, rapport conjugal, combat, conjonction d'astres... mais aucun emploi au sens de « voyage en compagnie ». Les deux étymologies que nous mentionnons sont signalées par le document de la Commission théologique internationale (CTI), *La synodalité dans la vie et la mission de l'Église*, 2018, n° 3. L'IL ne retient que celle de « marcher ensemble ». Pourtant, un partisan de la synodalité comme A. Borrás signale positivement l'étymologie avancée par A. Join-Lambert, « au sens de franchir le même seuil, de demeurer ensemble, donc de se réunir » (Alphonse Borrás, « La synodalité ecclésiale. Diversité de lieux et interactions mutuelles », in *Recherches de Science Religieuse*, 2019/2 [tome 107], p 280, note 12).

⁴ Cf. art. « Conciles » in *Dictionnaire de théologie catholique*, éd. A. Vacant (et al.), Paris, Letouzey et Ané, 1908, t. 3, col. 636.

⁵ A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 2001, s.v. *concilium*.

*ecclésiastique, c'est à dire une réunion des chefs de l'Église régulièrement convoquée pour délibérer et statuer sur les affaires religieuses*⁶. »

La synonymie de « synode » et « concile » manifeste bien leur sens premier d'assemblée convoquée pour délibérer. Le même mot désignait l'assemblée délibérante, qu'elle détermine le dogme et la discipline, ou qu'elle joue un rôle consultatif d'aide et de conseil. Ces deux fonctions distinctes n'étaient pas séparées à l'origine. On le comprend aisément d'après la nature même de l'institution conciliaire/synodale.

La chose

Depuis les origines, l'usage est attesté dans l'Église de se réunir en assemblée, à différents niveaux (diocèse, ensemble de diocèses, royaume, patriarcat ou l'Église universelle) pour délibérer « sur les questions doctrinales, liturgiques, canoniques et pastorales⁷ ». Comme le rappelle Ch. Munier :

Les conciles sont des assemblées régulières d'évêques et autres dignitaires de l'Église aux fins de délibérer et de légiférer sur des questions ecclésiastiques. La représentation de l'Église universelle se réalise par le concile œcuménique, celle de territoires plus ou moins étendus par des conciles particuliers (généraux, pléniers, nationaux, provinciaux, etc.). L'institution des conciles est née tout naturellement du besoin ressenti, dès les origines de l'Église, par les responsables des communautés chrétiennes de se consulter sur les problèmes communs concernant la foi et la discipline. Dès le II^e siècle, les évêques d'Asie se concertent au sujet du montanisme ; à la demande du pape Victor (193-203), les conciles se réunissent dans le Pont, la Palestine, la Syrie, afin de se prononcer sur la date de Pâques⁸.

Cette tradition n'a rien pour nous surprendre. L'Église n'est pas organisée selon un modèle strictement « monarchique », mais selon une hiérarchie bien ordonnée qui confère le primat à l'évêque de Rome tout en lui associant l'ensemble des évêques, successeurs des apôtres. L'évêque diocésain n'est pas un pur délégué du pontife romain, mais il est proprement pasteur de son troupeau. De plus, l'Église jouit de l'assistance divine en matière de foi et de mœurs, lorsque ses membres proclament unanimement une vérité à croire ou une pratique à tenir. Cette unanimité se manifeste notamment dans les assemblées convoquées à cet effet – d'où l'intérêt de les réunir en cas de nécessité.

D'autre part, dans l'exercice du gouvernement, la tradition (et le simple bon sens) veut que les supérieurs convoquent régulièrement leurs subordonnés pour écouter leurs avis et faciliter la bonne application des directives. Ainsi, le concile de Trente demande aux évêques de réunir régulièrement leur clergé, sachant que ces assemblées favorisent le maintien de la discipline aussi bien que la tâche commune d'évangélisation.

⁶ K.-J. Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. française Paris, Letouzey et Ané, 1907, t. 1, p. 1.

⁷ CTI, *La synodalité... op. cit.*, n° 4.

⁸ Ch. Munier, art « Concile », in Angelo Di Bernardo, François Vial (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, Paris, Cerf, 1990.

Cela étant dit, doit-on en rester à cette vue générale, qui met dans le même sac conciles et synodes ? Le droit canonique récent permet une distinction utile.

Le droit

Comme nous l'avons dit, la distinction de vocabulaire entre « concile » et « synode » est assez récente. Selon la terminologie du Code de droit canonique de 1983, les conciles régionaux ou universels, à leurs niveaux respectifs, exercent un pouvoir magistériel et disciplinaire, tandis que les synodes ont un rôle consultatif et d'assistance (voir ci-dessous).

Le droit actuel connaît deux formes d'institution synodale, sur le plan de l'Église universelle et au niveau local.

Le Synode des évêques a été institué par Paul VI au moyen du motu proprio *Apostolica sollicitudo* du 15 septembre 1965. Le *Code de droit canonique* de 1983 le définit ainsi :

Can. 342 – Le synode des Évêques est la réunion des Évêques qui, choisis des diverses régions du monde, se rassemblent à des temps fixés afin de favoriser l'étroite union entre le Pontife Romain et les Évêques et d'aider de ses conseils le Pontife Romain pour le maintien et le progrès de la foi et des mœurs, pour conserver et affermir la discipline ecclésiastique, et aussi afin d'étudier les questions concernant l'action de l'Église dans le monde.

Cette institution nouvelle repose sur un principe ancien, qui veut que le pape recoure au conseil et à l'aide de collaborateurs pris parmi les évêques. Le synodes des évêques a ainsi récupéré une partie du rôle joué traditionnellement par le Collège des cardinaux.

Une instance analogue existe au niveau local, le synode diocésain, autrefois appelé concile diocésain. C'est la réunion officielle du clergé d'un diocèse (auquel le droit actuel adjoint certains laïcs choisis) pour délibérer sur les affaires de ce même diocèse sous l'autorité et la présidence de l'évêque. Son rôle est d'aider l'évêque à déterminer les moyens à mettre en œuvre pour le bien du diocèse, d'édicter des règles à appliquer à la situation locale⁹.

III- Synodalité et Église synodale dans l'*Instrumentum laboris*

Lorsqu'il définit la synodalité, l'IL ne reprend pas la tradition des synodes reçue dans l'Église, ni les formes définies par les derniers papes ou par le droit canon, mais va bien au-delà :

Par le Motu Proprio *Apostolica sollicitudo* (15 septembre 1965), saint Paul VI a institué le Synode en tant que « conseil permanent des évêques pour l'Église universelle ». Il accédait ainsi à la

⁹ Voir can. 460, et Commentaire du CIC de l'université de Navarre, livre II, Tit. II, chap. I.



demande de l'assemblée conciliaire d'assurer la participation des évêques à la sollicitude pour toute l'Église, en prenant soin de préciser que « ce Synode, comme toute institution humaine, est perfectible avec le temps ». Avec la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018), le pape François a mis en œuvre ce « perfectionnement » espéré, transformant le Synode d'un événement circonscrit à une assemblée d'évêques en un processus d'écoute articulé en étapes (cf. art. 4), dans lequel toute l'Église et tous les membres de l'Église – Peuple de Dieu, Collège des évêques, évêque de Rome – sont réellement participants (fiche B 3.5, IL p. 59).

Comme l'a indiqué la *Commission théologique internationale* (CTI), le mot « synodalité » est un néologisme apparu très récemment dans le vocabulaire canonique ou théologique¹⁰. Il est absent des textes de Vatican II et, par exemple, du *Petit Robert*.

On ne trouve pas, dans l'IL, de définition précise de la synodalité ou d'une Église synodale. Dans l'introduction de l'IL, la synodalité est décrite comme un « marcher ensemble » (soulignements dans l'original) :

La première phase a renouvelé notre conscience que devenir **une Église toujours plus synodale manifeste notre identité et notre vocation** : marcher ensemble, c'est-à-dire faire synode, est la manière de devenir vraiment disciples et amis de ce Maître et Seigneur qui a dit de lui-même : « Je suis le chemin » (Jn 14,6) (IL n° 7).

On le voit, l'IL interprète la synodalité à la lumière de la première étymologie que nous avons mentionnée plus haut. Le qualificatif synodal est expliqué à l'aide d'une image : celle d'un groupe de personnes qui cheminent ensemble. Que nous dit cette image ? Dans la plupart des langues, on emploie le changement de lieu au sens figuré (ou métaphorique) pour désigner le changement en général. L'IL parle de se déplacer ensemble, d'un changement à l'échelle du groupe tout entier. On peut donc définir l'Église synodale comme une Église qui change, et la synodalité comme l'aptitude de l'Église à changer, ou à se laisser changer.

La section A non plus ne donne pas une définition de l'Église synodale ou de la synodalité. L'approche est plutôt descriptive :

De l'écoute du Peuple de Dieu émerge une appropriation et une compréhension progressives de la synodalité, « de l'intérieur », qui ainsi ne se déduit pas de l'énonciation d'un principe, d'une théorie ou d'une formule, mais a pour point de départ une disponibilité à entrer dans un processus dynamique constructive [sic], respectueuse et priante de parole, d'écoute et de dialogue constructifs, respectueux et priants. À la base de ce processus, il y a l'acceptation, tant personnelle que communautaire, de ce qui est à la fois un don et un défi : être une Église de sœurs et de frères en Christ qui s'écoutent les uns les autres et qui, ce faisant, sont progressivement transformés par l'Esprit (n° 18).

On peine à dégager une notion claire de ce texte. En tout cas, la synodalité implique écoute et surtout changement, comme le montrent d'autres passages : elle exprime « un appel radical à la conversion, au changement, à la prière et à l'action qui s'adresse à tous » (n° 26).

¹⁰ CTI, *La synodalité... op. cit.*, n° 6.



La section A.1, énumérant un certain nombre de « Traits caractéristiques d'une Église synodale », permet d'affiner encore le portrait. « Une Église synodale, y lit-on, »

... est fondée sur la reconnaissance de la dignité commune qui découle du Baptême [n° 20]
... constitue un espace dans lequel la dignité baptismale commune et la coresponsabilité dans la mission ne sont pas seulement affirmées, mais exercées et pratiquées [n° 21] ...
... est une Église de l'écoute [n° 22] ...
... désire être humble. Elle sait qu'elle doit demander pardon et qu'elle a beaucoup à apprendre [n° 23] ...
... est une Église de la rencontre et du dialogue [avec] tous ceux qui partagent l'unique Baptême [n° 24] ... avec les croyants d'autres religions et avec les cultures et les sociétés dans lesquelles elle s'insère [n° 25] ...
... [est] une Église ouverte dans laquelle tous et toutes se sentent ¹¹ les bienvenus [n° 26] ...
... se nourrit sans cesse du mystère qu'elle célèbre dans la liturgie [n° 30] ...
... est aussi une Église du discernement [n° 31].

Cette énumération souligne un autre aspect de la synodalité. Elle exige que le groupe inclue toute personne. Aucune condition n'est indiquée pour s'insérer dans le groupe. Il semble possible que le groupe doive accueillir même celui qui ne s'ordonnerait pas au bien commun du groupe, ou qui ne voudrait pas en faire partie.

Enfin, notons que, en bonne logique ignacienne, tout se termine par un *discernement* (le mot avec ses dérivés apparaît 112 fois dans le document d'une soixantaine de pages). Or, qui discerne ? C'est l'autorité, et ultimement l'autorité suprême. Tout le processus synodal semble aboutir *in fine* à recevoir une décision du Saint-Père.

La méthode : la « conversation dans l'Esprit »

Au cours de ses étapes, le processus synodal utilise une méthode nouvelle, appelée « conversation dans l'Esprit » :

Dans son sens étymologique, le terme « conversation » n'indique pas un simple échange d'idées, mais cette dynamique dans laquelle la parole prononcée et écoutée génère une familiarité qui permet aux participants et participantes de devenir intimes les uns avec les autres. La précision « dans l'Esprit » identifie le protagoniste authentique (n° 33).

Selon l'IL, la conversation dans l'Esprit se compose de « trois étapes fondamentales », toutes précédées de temps de prière :

La première est consacrée à la prise de parole de chacun et chacune, à partir de sa propre expérience personnelle relue dans la prière pendant le temps de préparation. Les autres écoutent en silence sans entrer dans des débats ou des discussions [...].

¹¹ L'IL souligne à juste titre que l'Église catholique s'adresse à tous et à toutes. Dieu « veut que tous les hommes soient sauvés » (1 Tim 2, 4) par le Christ. Cependant, il fait un pas de plus en voulant non seulement que tous *soient* les bienvenus, mais que tous *se sentent* les bienvenus dans l'Église. On se réfère à un critère subjectif.



À nouveau, chaque membre du groupe prend la parole : non pas pour réagir et contrer ce qui a été entendu, en réaffirmant sa propre position, mais pour exprimer ce qui, au cours de l'écoute, l'a touché(e) le plus profondément et ce par quoi il ou elle se sent le plus interpellé(e).

La troisième étape [...] identifier les points clés qui ont émergé et à dégager un consensus concernant les fruits du travail commun (nn° 37-39).

Une telle conversation diffère donc des échanges ou débats qui ont lieu dans un concile, un synode diocésain ou un conseil presbytéral. Il s'agit moins d'échanger des points de vue, de convaincre, de chercher le vrai ou le bien, que de créer une « familiarité », c'est-à-dire une mentalité de groupe ; de permettre chacun d'exprimer son ressenti ; enfin de dégager les « points clés » et le « consensus » qui s'imposera à tous. Qui s'en chargera ? Le rôle central des accompagnateurs est indiqué à la toute fin de la section.

Compte tenu de l'importance de la conversation dans l'Esprit pour animer le vécu de l'Église synodale, la formation à cette méthode, et en particulier l'enjeu d'avoir des personnes capables d'accompagner les communautés dans cette pratique, est perçue comme une priorité à tous les niveaux de la vie ecclésiale et pour tous les baptisés, à commencer par les ministres ordonnés, et dans un esprit de coresponsabilité et d'ouverture aux différentes vocations ecclésiales. La formation à la conversation dans l'Esprit est une formation à être une Église synodale (n° 42).

Les pasteurs et les fidèles laïcs devront donc former et accueillir dans leurs diocèses, paroisses et communautés, des animateurs de conversation dans l'Esprit.

Suivant l'image du marcher ensemble, la conversation se définit par un but précis, faire un « pas en avant », c'est-à-dire un changement collectif :

Mais s'il n'y a aucun pas en avant dans une direction précise, souvent inattendue, qui mène à une action concrète, il ne s'agit pas d'une authentique conversation dans l'Esprit (n° 33).

Tel est le critère de « discernement » qui permettra de dégager un consensus : si la « conversation » ne débouche pas sur une mise en œuvre des priorités synodales, c'est que l'Esprit Saint en est absent. Rien ne paraît devoir arrêter la marche en avant du processus synodal. Une réflexion mûrie dans la prière qui remettrait en cause les propositions de l'IL pourrait être récusée. L'IL affirme une volonté de lutter contre les abus de pouvoir et de conscience (n 4). Heureusement, car, sans ces assurances, on craindrait de trouver le procédé plutôt coercitif...

Pour résumer notre analyse, une lecture attentive de l'IL permet de proposer la définition suivante de la synodalité :

La synodalité est un processus d'écoute permettant de transformer l'Église pour la rendre plus inclusive, selon la direction de l'Esprit discernée par le pape.

Une méthode qui semble s'inspirer de la dynamique des groupes

La « conversation dans l'Esprit » aboutit à « identifier les points clés qui ont émergé et [...] dégager un consensus concernant les fruits du travail commun, que chacun considère comme fidèle au processus et dans lequel il ou elle peut donc se sentir représenté » (n° 39). Cette description est une des caractéristiques de ce que l'on nomme la dynamique de groupe. Du reste, l'IL dit ouvertement que les méthodes issues des sciences psycho-sociales sont utilisées au long du synode :

L'optique de la transparence et de la redevabilité (capacité à rendre compte) est fondamentale pour un exercice authentiquement évangélique de l'autorité et de la responsabilité. Cependant, elle suscite aussi des craintes et des **résistances**. C'est pourquoi il est important de prendre en compte sérieusement, avec un esprit de discernement, **les découvertes les plus récentes des sciences de la gestion et du leadership** (IL, Fiche B.3.1.d – nous soulignons).

Notons l'emploi du mot « résistance » ...

L'expression « dynamique des groupes » remonte au psychologue américain Kurt Lewin (1944). Elle désigne les théories et les techniques qui visent à expliquer et à influencer le fonctionnement d'un groupe humain¹². Leur finalité est de promouvoir des changements, selon le principe découvert par Lewin : « il est plus facile de modifier les habitudes d'un groupe que celles d'un individu pris isolément ». Selon Jean Maisonneuve, les expériences de Lewin l'ont amené à poser ce principe fondamental :

L'une des principales sources de la résistance au changement, c'est la crainte de s'écarter des normes de groupes. Voilà pourquoi, conclut Lewin, il est plus facile de modifier les habitudes d'un groupe que celles d'un individu pris isolément, même lorsqu'il ne s'agit pas d'une décision concernant un but commun, mais d'une décision concernant des conduites individuelles dans un cadre social. Lewin induit de cet ensemble de recherches une théorie importante concernant les équilibres sociaux et leurs transformations.

Qu'il s'agisse d'habitudes alimentaires ou professionnelles, de modes de commandement, de climat social ou de niveau de productivité, on se trouve – sauf dans les périodes de crises brusques – en présence d'équilibres quasi stationnaires.

Si l'on veut introduire un changement, il faut réussir à modifier cet équilibre dans un sens délibéré. On dispose alors de deux méthodes :

- soit augmenter les pressions dans le sens du changement,
- soit diminuer les résistances envers ce même changement.

Pratiquer exclusivement la première méthode aboutit presque toujours à des tensions, des conflits plus ou moins vifs. Il faut donc y associer la seconde méthode.

Comme nous savons que l'une des principales sources de résistance, c'est la crainte de s'écarter des normes traditionnelles, si les membres des groupes sont amenés à admettre ensemble la mise en question de ces normes, le processus d'évolution est amorcé¹³. »

¹² Selon l'encyclopédie en ligne Wikipédia, la dynamique de groupe est du ressort de la psychologie sociale et désigne « l'étude (description et analyse) des mécanismes et processus spécifiques aux groupes » ainsi que « l'intervention au sein de groupes dans le but de faciliter la compréhension des processus qui s'y développent, et ce afin de **générer un changement** qui aura des effets sur le groupe ou ses membres » (nous soulignons).

¹³ Jean Maisonneuve, *La dynamique des groupes*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1968, p. 43.

C'est pendant la Seconde Guerre mondiale, à l'occasion d'une demande du gouvernement américain, que Lewin utilisa pour la première fois sa méthode (nous soulignons) :

Certaines habitudes concernant la consommation de la viande s'étaient avérées fâcheuses du point de vue économique après l'entrée en guerre des États-Unis en 1943 : il s'agissait d'amener les Américains à consommer davantage d'abats – nourriture très méprisée et impossible à conserver – pour éviter le rationnement des autres morceaux.

Sollicité par les services officiels, Lewin eut l'idée de comparer deux moyens d'intervention en faveur de la consommation des abats, dans le cadre de clubs féminins où se réunissaient régulièrement les ménagères de petites villes : d'une part, des conférences portant sur les mérites nutritifs des abats et sur les moyens culinaires permettant d'améliorer leur préparation et leur présentation ; d'autre part, **des exposés-discussions où, après une information plus brève, les femmes étaient invitées à poser des questions et à discuter entre elles des essais possibles sous la conduite d'un animateur.**

On a constaté que les effets sur l'augmentation de la consommation étaient parfois dix fois supérieurs avec la seconde méthode (30 % contre 3 %).

Ces résultats ont été confirmés par d'autres études, concernant cette fois la comparaison entre l'effet d'instructions diététiques données individuellement par des médecins et l'effet de prises de décision effectuées par de petits groupes sous la conduite des mêmes médecins : il s'agissait d'engager les jeunes femmes, accouchées dans un hôpital rural, à donner précocement à leur bébé de l'huile de foie de morue et des jus de fruits, au lieu de les maintenir longtemps (comme elles le furent elles-mêmes) à un régime exclusivement lacté. Les contrôles ultérieurs révèlent que les mères qui s'étaient décidées à l'issue d'une discussion à adopter ce nouveau régime le pratiquaient effectivement dans une proportion de 85 à 100 %, tandis que celles qui avaient reçu des instructions individuelles ne le pratiquaient que dans une proportion de 40 à 50 %¹⁴.

Ces exemples fondateurs restent significatifs. Dans certaines pratiques de la dynamique des groupes lewinienne, il semble que l'« écoute » serve d'abord à désamorcer les résistances, et n'implique de soi aucune prise en compte de l'avis exprimé.

Par la suite, la dynamique des groupes fut appliquée au monde du travail, d'abord aux États-Unis, puis en Europe dès les années 1970, dans le cadre de séminaires de formation, notamment afin d'opérer les « remises en cause nécessaires au changement¹⁵ ». Les psychosociologues l'expérimentèrent ensuite pour favoriser le changement social.

Conclusion

L'actuel synode semble bien se proposer de changer la structure fondamentale de l'Église pour la transformer en une nouvelle « Église constitutivement synodale » (p. 51). Cela sous-entend d'une certaine façon que l'Église suit une voie au moins en partie erronée et doit changer radicalement de direction. Le peu de cas que l'IL fait de la tradition et des institutions canoniques, même récentes, le confirme.

¹⁴ J. Maisonneuve, *op. cit.*, p. 42.

¹⁵ J. Maisonneuve, *op. cit.*, p. 88.

Le synode se présente comme un processus, un chemin. Son but affiché est que, à tous les échelons de l'Église, les subordonnés soient davantage consultés et associés à l'exercice de l'autorité. Voilà la « synodalité ». Cependant, ce but affiché soulève deux graves questions :

1. On affirme qu'il faut écouter le peuple de Dieu, éviter le cléricalisme, bâtir une Église synodale ; mais a-t-on écouté l'ensemble du peuple de Dieu pour lui demander s'il voulait être écouté, et s'il voulait transformer l'Église en une « Église synodale » ? Hélas, non. Le synode est un processus décidé en grande partie par des clercs, appliqué par des clercs et dirigé par des clercs (fût-ce au moyen de laïcs placés par eux).

2. Si le but est de réformer les structures, pourquoi mélanger à ce processus des changements qui concernent la morale sexuelle (accès des pécheurs publics aux sacrements, homosexualité, polygamie ?) On ne voit pas le rapport. La réforme des structures est-elle liée à une « ouverture » décisive en matière morale, qui ouvre la voie au laxisme ?

La méthode employée, la « conversation dans l'Esprit », n'est pas moins problématique. Des hommes d'Église imposent massivement une méthode issue des sciences humaines, méthode dont les sociologues eux-mêmes reconnaissent les limites et les dangers potentiels. Citons par exemple Jean Maisonneuve (nous soulignons) :

Nous touchons ici aux fondements non seulement cliniques, mais axiologiques, de ce qu'on nomme « formation ». Ces fondements consistent précisément à nos yeux dans la valeur de l'élucidation [= rôle de l'animateur] comme source de **libre évolution** et dans **le rejet de toute procédure manœuvrière**, quels que soient les motifs dont elle se pare et les formes qu'elle revêt.

À cet égard, il faut noter combien le moniteur se trouve exposé à des tentations démiurgiques, susceptibles de le gratifier. Les sources en sont multiples : curiosité (« expériences pour voir » ...), appétit de domination ou de séduction, exhibitionnisme psychologique, souci de prestige, narcissisme personnel.

Contre ces impulsions, il se doit de rester vigilant et d'avoir entrepris lui-même une formation suffisante. Quant à son langage, prévaudra le souci de s'appuyer exclusivement sur le mode du langage de groupe, en évitant d'y substituer quelque jargon ¹⁶.

Autre difficulté, la « conversation dans l'Esprit » situe les échanges au niveau subjectif du vécu et du ressenti, non à celui d'un jugement objectif de l'intelligence, fondé sur la nature des choses. Cet abandon de la rationalité est préoccupant et peu conforme à la dignité du chrétien. En particulier, prétendre discerner la volonté de Dieu en ayant pour principal critère les expériences personnelles semble très discutable et dangereux.

La méthode synodale voudrait « contribuer à créer une culture de prévention des abus de toutes sortes ». Mais n'ouvre-t-elle pas la porte aux dérives et manipulations, voire au viol des consciences, lorsqu'on affirme a priori que le consensus obtenu sera la voix de l'Esprit Saint ?

¹⁶ J. Maisonneuve, *op. cit.*, p. 117.